



Réunion du Comité Directeur N°3

Vendredi 8 avril 2022 à 19h00 –visio-conférence sur Zoom

Présidence :

Jean-Marc BERAUD

Présents au Comité Directeur :

René CARQUET, Bernadette BILLAUD, Marie-Paule CORRE,
Aurélié COROUGE, Joseph FALQUERHO, Jean-Claude LE BOULICAUT,
Pierre LE MAITRE, Loïc RAPINEL Alain TALARMIN, Roland TILLY, Didier VAREEKE.

Absents au Comité Directeur :

Sophie FOLLIET (pouvoir à Marie Paule CORRE), Marcel JOANNIC,
Patricia Landreau (pouvoir à Jean Marc BERAUD), Jean-Charles GICQUEL,
Pierre-Yves HARSCOUET, Marie-Laure GUILLEMOT-DECREPS,
Maryse LE GALLO, Gildas PORZIER (pouvoir à Alain TALARMIN), Loïc RAPINEL (pouvoir à J.C. LE
BOULICAUT), Hélène RICHTER, Serge RIGOT (pouvoir René CARQUET).

Invité présent :

Directeur : Clément BAJON.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du PV du Comité Directeur du 18 mars 2022
2. Intervention du président
3. Présentation et validation des implantations des compétitions régionales estivales
4. Evolution du modèle économique des structures d'entraînement (Pôle Espoir, CNE)
5. Règles anti-dopage
6. Questions diverses



1 Validation du PV du Comité Directeur du 18 mars 2022

Le Comité Directeur valide le PV.

2 Intervention du président

Le président Jean-Marc BERAUD remercie les membres du Comité Directeur de leur présence à cette réunion.

Le Président revient sur son calendrier depuis le dernier Comité Directeur :

3 Présentation et validation des implantations des compétitions régionales estivales

Alain TALARMIN présente le calendrier estival et les propositions implantations sont présentés par Alain TALARMIN est le suivant :

1^{er} tour des Interclubs

Compétitions	Dates	Organisateurs
Interclubs 1 ^{er} tour CD 22	08 mai 2022	Saint Briec Athlétisme
Interclubs 1 ^{er} tour CD 29	08 mai 2022	Iroise Athlétisme
Interclubs 1 ^{er} tour CD 35 (Elite et N2)	08 mai 2022	Monfort/ Meu
Interclubs 1 ^{er} tour CD 35 (Rgx et Promo)	08 mai 2022	Fougères
Interclubs 1 ^{er} tour CD 56	08 mai 2022	Cima Pays d'Auray

2^{ème} tour des interclubs

Compétitions	Dates	Candidats
Interclubs 2 ^{ème} tour Poule Finale N2	22 mai 2022	Saint Briec Athlétisme ou Monfort/ Meu Dépendra de leur classement au 1 ^{er} tour
Interclubs 2 ^{ème} tour Poule de Classement N2	22 mai 2022	Iroise Athlétisme suivant le résultat du 1 ^{er} tour
Interclubs 2 ^{ème} tour Finale N3	22 mai 2022	A voir après le 1 ^{er} tour
Interclubs Poule de Classement N3	22 mai 2022	A voir après le 1 ^{er} tour
Interclubs 2 ^{ème} tour Finale Régionale	22 mai 2022	A voir après le 1 ^{er} tour
Interclubs 2 ^{ème} tour Régional Promo	22 mai 2022	A voir après le 1 ^{er} tour

Championnats de Bretagne

Compétitions	Dates	Organisateurs
Championnats de Bretagne des Epreuves combinées	14 et 15 mai 2022	Pas de candidat
Championnats de Bretagne Individuels CA à SE	18 et 19 juin 2022	Choix 1 : Le Penthièvre Athlétisme et Tréguen Athlétisme (Lamballe) si travaux assurés. Choix 2 : Saint-Briec

Championnats de Bretagne 8-2-2-8 Minimes	11 juin 2022	Proposition C.A Morlaix ; à valider.
Championnats de Bretagne Minimes	26 juin 2022	Iroise Athlétisme ou BBKA : Choix 1 : BBKA Choix 2 : Iroise Athlétisme

Le Comité Directeur valide les implantations des compétitions régionales estivales 2022.

4 Evolution du modèle économique des structures d'entraînement (Pôle Espoir, CNE)

René CARQUET expose le modèle économique actuel des structures d'entraînement et présente les évolutions souhaitées.

Le Centre National d'Entraînement (CNE) et le Pôle espoirs sont des structures d'encadrement de haut niveau et de formation permettant aux athlètes de concilier le suivi de scolarité et les exigences du haut niveau.

Les structures d'entraînement de la Ligue accueillent les athlètes hors ligue gratuitement ce qui n'est pas le cas pour les autres ligues.

Les dépenses 2021 sont les suivantes :

					DEPENSES CNE BRETAGNE 2021		
Salaires Cadres	15 840 €						
17 Bourses Athlètes	6 800 €						
TOTAL	22 640 €						
Coût/Athlètes	1 332 €						
7 athlètes du CNE font également partie du Groupe BZH				58,00%			
3 Athlètes du CNE sont Hors Ligue				18,00%			

Dépenses Pôle Espoirs 2021

[illegible]

Les critères d'accès :

Le CNE accueille les athlètes Post Bac Des listes espoirs , relèves , collectifs nationaux seniors ou élites	Le Pôle Espoirs accueille les athlètes pré-bac sur liste espoirs ou relèves
Accès : • Suivi médical • Encadrement....etc	Accès : • Suivi médical • Encadrement....etc

Proposition financière pour l'accès aux structures d'entraînement de la Ligue :

CNE	Pôle Espoirs	Partenaire d'Entraînement
0€ pour les licenciés LBA	0€ pour les licenciés LBA	0€ pour les licenciés LBA
500€ pour les licenciés Hors ligue	350€ pour les licenciés Hors ligue	350€ pour les licenciés Hors ligue

La demande de participation sera incluse dans la convention de début de saison.

Le Comité Directeur valide le nouveau modèle économique des structures d'entraînement.

5 Règles anti-dopage

Roland TILLY expose les évolutions concernant l'anti-dopage :

- Validation de l'I Run Clean (process sur internet) pour les internationaux mais il faudrait le proposer dès à présent à tous et inciter les clubs à le faire connaître : information via les sites de la Ligue et des Comités Départementaux. Des propositions sont attendues pour déployer l'I Run Clean sur tout le territoire.
- Contrôle anti-dopage : la formation des escortes est à prévoir dans le cadre de nos formations d'officiels ou en spécifique.

Fin de la Réunion : 20h30 (1h30)

Marie-Paule CORRE

Secrétaire Générale

Jean-Marc BERAUD

Président LBA

ANNEXE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 2 Avril 2022

Au Mem - Rennes

CONVOCATION

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

Conformément à l'article 10.3 des Statuts, la présente vaut convocation à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le samedi 2 avril 2022 au Mem de Rennes à partir de 14h00.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--------------|---|
| 14h00 | Emargement |
| 14h30 | Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire |
| | Intervention du président de la CSR (nombre de clubs présents, situation des mandats) |
| | · Mot de bienvenue du Président de la Ligue |
| | · Mot de bienvenue du Président du Comité Départemental |
| 14h50 | Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 12 mai 2021 – vote |
| 14h55 | Intervention du Président de la Ligue |
| 15h15 | Intervention de la Secrétaire Générale : rapport moral - vote |
| 15h30 | Intervention du Trésorier Général : |
| | - Présentation Compte de résultat 2021 et Affectation du résultat 2021 – vote |
| | - Rapport de la Commission de Contrôle des Finances |
| | - Montant des cotisations annuelles des clubs affiliés – vote |
| 16h00 | Présentation du Budget prévisionnel 2022 – vote |
| 16h30 | Approbation des comptes rendus d'activité des commissions régionales |
| 16h35 | Intervention des Conseillers Techniques |
| 16h50 | Intervention du représentant de la FFA |

Conformément à l'article 11.1 des statuts de la Ligue, les membres votants de l'Assemblée Générale sont les représentants des clubs en règle avec la FFA, la Ligue et le Comité, et ayant leur siège social dans le ressort territorial de la Ligue à raison d'un représentant par association.

A la date de la réunion de l'Assemblée Générale de la Ligue, ces représentants devront :

- Avoir acquitté leurs cotisations pour la saison en cours,
- Etre âgés de plus de 18 ans,
- Jouir de leurs droits civiques et politiques,
- Etre titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.



Les clubs sont représentés par leur Président, ou leur Secrétaire Général, licencié à la date de l'Assemblée Générale. A défaut, la personne chargée de représenter le Club à l'Assemblée Générale doit être :

- licenciée au jour de l'Assemblée Générale au titre du Club représenté,
- être en possession d'un pouvoir (modèle joint), daté et signé de son Président, ou de son Secrétaire Général.

Le **vote par procuration est autorisé** ; toutefois, le représentant d'un Club ne peut recevoir **un pouvoir que d'un seul autre Club de la Ligue** ; étant entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs.

Les Statuts interdisent le vote par correspondance (articles 12.3 des statuts types).

Le nombre de voix dont disposent les représentants des associations affiliées est calculé en fonction du nombre de licenciés du Club au 31 août précédent l'Assemblée Générale.

En vertu des articles 13.2 et 13.4 des statuts, « les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu obligatoirement au scrutin secret, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise pour tout vote, sauf exception dûment annoncée dans les Statuts ».

Un Club non ré affilié au 30 septembre 2021 ne peut être représenté et prendre part au vote lors des Assemblées Générales de la Fédération, de la Ligue ou du Comité quand bien même ces Assemblées Générales se dérouleraient avant le 31 octobre, date limite de ré-affiliation des Clubs. Ils sont toutefois invités à assister à l'Assemblée Générale.

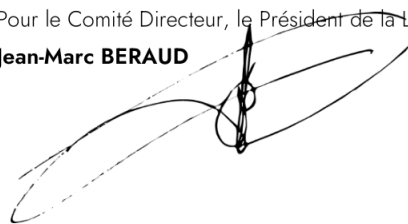
PÉNALITÉ POUR NON REPRÉSENTATION

Suite à la décision du Bureau Directeur du 5 Novembre 2013, nous vous rappelons que toute absence ou non-représentation d'un club en assemblée générale de la Ligue est passible d'une pénalité de 80 € augmentée de 1 € par licencié au 31 août précédent l'assemblée générale.

Veuillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, le Président, à l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Comité Directeur, le Président de la Ligue

Jean-Marc BERAUD



PJ : Plan d'accès au Mem
Fiche de représentation des clubs

